

# LICENCES SAISON 2017-2018

## CREATIONS & RENOUELEMENTS DES LICENCES PAR LES CLUBS

- Le formulaire de demande de licence
- Le questionnaire de santé
- La charte d'engagement pour les joueurs évoluant en Pré-Nat et championnats de France.
- Le contrat d'assurance MAIF (nouvelle assurance)
- 
- Sur le formulaire de licence il est important que les **4 parties** soient renseignées et SIGNÉES.
- Quand la partie certificat médical est renseignée par un docteur, il faut saisir le nouveau certificat médical comme les saisons passées (ne pas cocher le questionnaire médical)
- L'assurance saisie doit correspondre au choix coché par le licencié.
- La partie Attestation Questionnaire Médical (si absence de certificat médical rempli et signé par le médecin) **DOIT ETRE COCHÉE DATEE et SIGNÉE.**
- La partie Informations assurance doit être **remplie, signée et cochée** suivant le choix du licencié.
- **NE PAS DEPOSER LE QUESTIONNAIRE MEDICAL AVEC LA DEMANDE DE LICENCE.** C'est le licencié qui le conserve.

La licence sera invalidée pour tout formulaire qui ne sera pas rempli correctement.

**LES FORMULAIRES DE DEMANDES DE LICENCES DEVRONT ETRE DÉPOSÉS AU COMITE AU PLUS TARD LE MARDI SOIR** (merci aux clubs de prévoir un tri par ordre alphabétique). Une fois les demandes de licences vérifiées, les cartons licences pourront être récupérés à partir du jeudi

## SAISIE DES LICENCES

Lors de la saisie de vos licences, vérifiez bien les coordonnées de votre licencié. Si vous validez une licence par erreur, vous n'aurez pas la possibilité qu'elle soit annulée. Voir article ci-dessous.

### **Article 403 - Annulation de demande de licence (Avril 2002)**

Toute personne physique pourra, avant l'établissement de sa licence, pour des motifs exceptionnels, solliciter l'annulation de sa demande auprès du Comité Départemental de l'association sportive quittée qui transmettra le dossier à la Commission Fédérale compétente pour décision, laquelle a tout pouvoir d'appréciation sur le motif exceptionnel. Toute licence délivrée ne pourra faire l'objet d'une annulation.

## ERREUR LORS DE LA SAISIE D'UNE LICENCE

Lors d'une erreur dans la saisie d'une licence, ex : dans la date de naissance, orthographe du Nom, etc...Et après la validation.

**SURTOUT NE PAS RE-CREER UNE NOUVELLE LICENCE** → DEMANDER LA MODIFICATION AUPRES DU CD87

## RAPPEL POUR LE CHAMPIONNATS DE FRANCE + PréNat

### **Article 432 - Compétitions fédérales - (Février 2000 - Avril 2001)**

1. La participation aux compétitions fédérales est régie par les dispositions particulières applicables à chaque compétition, à l'exception des dispositions spéciales aux équipes réserves disputant un championnat de France et des équipes d'Union.

2. Dans l'hypothèse du décès d'un joueur brûlé-e lors de la saison sportive, l'association sportive aura la faculté de le remplacer par un nouveau-elle joueur, sous réserve de respecter les dispositions applicables en matière de délivrance de licence. Ce nouveau-elle joueur ne sera pas comptabilisé-e dans la limitation des licences « JC1 » ou « T » définie dans les règlements sportifs particuliers.

3. Tout joueur, afin de pouvoir évoluer en championnat de France et qualificatif au championnat de France doit obtenir la délivrance de sa licence au plus tard le 30 novembre de la saison en cours (le dossier doit être parvenu complet avant cette date - cachet de la poste faisant foi). A l'exception d'un renouvellement ou d'une création lorsque le licencié apporte la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ou pour un remplacement d'un joueur décédé.

## IMPORTANT A COMPTER DE LA SAISON 2018-2019

Dès la saison 2018-2019 les dossiers complets de Mutations-Licences (période du 1<sup>er</sup> au 30 juin) **DEVRONT ETRE DEPOSÉS ENTRE LE 1<sup>er</sup> et LE 15 JUILLET 2017** (soit dans les 15 jours suivants la période de mutation), pour traitement par la Commission Qualification.

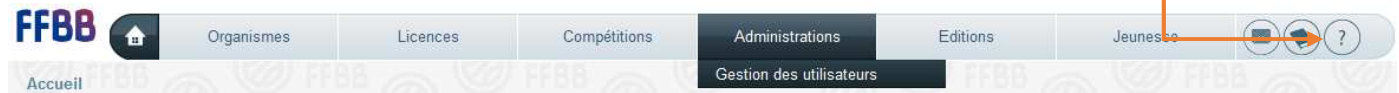
Toute demande de licence création devra être accompagnée d'une photocopie de carte d'identité, ou de toute pièce justifiant l'identité.

Toute demande de Mutation inter-Comité devra être accompagnée d'une photocopie de carte d'identité, ou de toute pièce justifiant l'identité.

# INFOS FBI

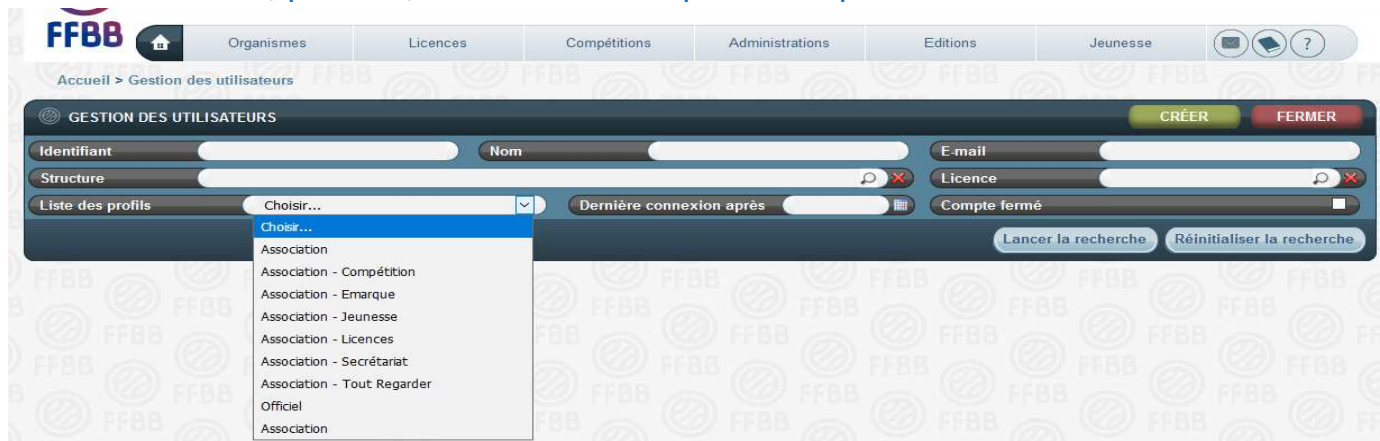
Le code club FBI : 14870XX est unique avec son mot de passe (responsable Président club)

Sur votre page FBI vous pouvez à tout moment accéder au Guide



Création de profils pour plusieurs utilisateurs

- Onglet Administrations / Gestion des utilisateurs / créer puis saisir les infos : nom, prénom, mail et choisir le profil adéquate.



## Saisie des Résultats

Impératif de saisir les résultats (comme avant) même quand vous exportez l'e-marque.  
Rappel : FBI - identifiant : resultat2017 - mot de passe : resultat2017 puis code équipe

## e-marque

Si l'export de la rencontre n'a pas fonctionné et que vous avez créé une rencontre sur e-marque l'import pour envoyer le fichier ne fonctionnera pas.

## Editions

Vous pouvez imprimer et gérer vos listings via l'onglet édition, les exporter en pdf, en xls ou en csv.

Pour ceux qui maîtrisent bien excel : Importation des fichiers d'éditions en .csv

## Les Types de Licences autorisées pour coacher

- Licencié **TC** (technicien)
- Licencié **JC** (joueur compétition)
- Licencié **OC** (**ARBITRE**)
- Licencié **JL** (joueur loisir)

## 1. Qu'est-ce qu'une licence Loisir ?

La licence loisir (JL) est une licence appartenant à la famille Joueur qui permet à des licenciés, ne voulant ou ne pouvant pas participer à des compétitions, de pratiquer le basketball en loisir avec l'association sportive de son choix. En outre, elle permet (aux joueurs sélectionnés) de participer à des sélections au niveau départemental, régional ou national.

*La licence loisir (JL) ne permet donc pas d'évoluer au sein des compétitions organisées par la FFBB ou un organisme fédéral, même dans les championnats dits « Loisir ».*

## 2. Documents à fournir pour l'obtention d'une licence Loisir :

Si la licence Loisir est une licence de club, elle se différencie des licences compétitions (C, C, C2...) par le fait qu'elle n'est *pas soumise aux dispositions relatives aux mutations*.

Ainsi pour obtenir une licence Loisir, les documents à produire sont les suivants :

- Formulaire demande de licence dûment complété
- Une photographie d'identité récente
- Copie de la carte d'identité

La compétence pour le traitement d'une licence loisir JL est *exclusivement* départementale.

### 2.1. A savoir :

Un licencié bénéficiant la saison en cours ou la saison précédente d'une licence Loisir et souhaitant évoluer en compétition devra solliciter une licence « *Joueur Compétition* ».

Une licence C lui sera délivrée s'il reste dans le même club. Dans le cas contraire une licence C1 ou C2 lui sera délivrée selon la période et les critères d'attributions (*CF. Article 410 des Règlements Généraux*).

La licence loisir peut être délivrée entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 mai d'une saison sportive à tous joueurs U19 et plus.

## 3. Fonctions qu'autorise une licence Loisir :

La licence loisir fait partie de la famille Joueur. Un licencié loisir peut donc exercer les fonctions autorisées par cette Famille de licence (sous réserve de respect des différents statuts et/ou règlements spécifiques), à savoir :

- Joueur (*hors compétition*)
- Officiel (toutes les catégories)
- Technicien
- Dirigeant